



Problème de provision sur eau froide indue

Par **Dayak**, le **14/02/2014** à **16:09**

Bonjour,

Locataire à la SFHE, j'ai un problème de régularisation des charges sur eau froide. Cela fait plus d'un an que je verse 80euros par mois de charge eau froide. Au début, à 40 euros, elles ont doublées suite à ma consommation, avec un surplus de 173 euros. Trouvant cela excessif, j'ai vérifié le compteur et il y a surement eu une erreur au dernier relevé de décembre 2013. Ayant fait la différence entre le relevé de compteur à l'état des lieux d'entrée et de nos jours, il se trouve que la SFHE me doit 650 euros... J'ai téléphoné plusieurs fois, envoyé des courriers, et un dernier courrier en début du mois en recommandé, en les menaçant de stopper le prélèvement automatique de mon loyer.... pas de réponse.

Ai-je le droit de régler mon loyer en retirant la somme qu'ils me doivent?

J'ai un loyer de 704euros, n'ai pas d'aide sociale. Il comprend donc, la provision eau froide, la taxe sur les ordures ménagères et l'entretien chaudière. Merci.